



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

**UN PRÊT AUX TPE / PME FRANCILIENNES
POUR INVESTIR DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LEUR ACTIVITE**

En partenariat avec la Région Île-de-France

15 avril 2024
11H00 - 12H30
VISIO-CONFERENCE



Cofinancé par
l'Union européenne



UN PRÊT AUX TPE / PME FRANCILIENNES POUR INVESTIR DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LEUR ACTIVITE



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques

PROGRAMME



Stéphane BULLIARD, Délégué territorial Paris, **Alexis LEMETAIS**, chargé de mission aide aux entreprises

- Les caractéristiques du prêt transition écologique
- Les conditions pour en bénéficier
- Pour quels projets
- Les modalités pratiques

Echange avec les entreprises





Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de **moins de 50 salariés**

En particulier, dans les secteurs :

- du Commerce de détail indépendant
- de l'Hôtellerie-Restauration

mais sans exclusive

Labellisé par l'Etat

GRATUIT

Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Banouna Sam

banouna.sam@epec.paris

07 56 19 86 10

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle



Stéphane BULLIARD
Délégué territorial Paris

Alexis LEMETAIS
Chargé de mission aide aux entreprises

Prêt Transition Écologique
Présentation du lundi 15 avril 2024
EPEC

Pôle Entreprises et Emploi

Contexte

Confrontés à l'intensification des défis environnementaux et de la réglementation, les acteurs économiques investissent dans leur transformation écologique tout en faisant de cette dernière, un vecteur de compétitivité économique et social

Le 1^{er} février 2024, Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Île-de-France et Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance lançaient le « Prêt transition écologique Île-de-France » en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables

Le Prêt transition écologique Île-de-France est destiné à accompagner les TPE-PME qui souhaitent **effectuer des investissements favorisant la transition énergétique et environnementale (TEE) de leur activité**

Il permet d'accorder **20 millions d'€** de financements et de soutenir près de **150 entreprises franciliennes en 2024.**

Objet

Le **Prêt transition écologique** finance des projets d'investissement permettant la réduction de la consommation énergétique et les impacts environnementaux de l'entreprise en visant notamment à :

- **optimiser les procédés, ou à améliorer la performance** (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement, y compris en matière d'économie circulaire
- **favoriser la mobilité** "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits
- **innover** en commercialisant des produits ou des services visant à la protection de l'environnement, et/ou permettant une réduction de la consommation des ressources, renouvelables ou non (énergie, intrants, matières premières, fluides), contribuant à l'allongement de leur durée de vie, issus de l'économie circulaire ou favorisant la recyclabilité, la réutilisation ou le réemploi
- **contribuer à un mix énergétique vertueux** intégrant davantage d'énergies renouvelables

Éligibilité

Bénéficiaires

TPE/PME de plus de 3 ans répondant à la définition européenne, à jour de ses obligations fiscales et sociales, saine financièrement, implantées sur le territoire francilien ou s'y installant

Conditions

- Préalablement à sa demande de Prêt transition écologique, l'entreprise devra avoir effectué l'un des diagnostics environnementaux :
 - [Décarbon'action \(Bpifrance\)](#)
 - [Écoconception \(Bpifrance\)](#)
 - [Perf'Immo \(Bpifrance\)](#)
 - [Éco-Flux \(Bpifrance\)](#)
 - [Baisse les Watts, programme Baisse les watts \(La Poste, en lien avec les CCI et CMA\)](#)
 - [TPE gagnantes \(ADEME et certaines CMA et CCI\)](#)
 - [Performa environnement \(CMA\)](#)
 - [Parcours énergie \(CCI\)](#)
 - [Diagnostic RSE \(CCI\)](#)
 - [Accompagnement Compétitivité et Décarbonation \(Région Île-de-France\)](#)

Eligibilité

- Tout autre diagnostic énergétique réalisé par un expert / consultant / bureau d'étude externe et répondant au cahier des charges indiqué par la Région Île-de-France
- Un tel diagnostic permettra à l'entreprise de disposer d'un **accompagnement personnalisé**, reposant sur une analyse détaillée ciblant ses principaux enjeux de transition écologique ainsi qu'un **plan d'action circonstancié des objectifs climatiques à atteindre**

Secteurs d'activité

Sont exclus : les entreprises individuelles, les autoentrepreneurs, les associations sans activité économique et/ou qui n'emploient pas au moins un salarié, les entreprises d'intermédiation financière (codes NAF K64 – sauf 64-2), les entreprises de promotion et de location immobilières, les entreprises exerçant des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance, les entreprises ayant un code NAF section A01, A02, A03 et code NAF 4638A, les SCI (à l'exception de celles portant des actifs immobiliers loués à une entreprise, elle-même éligible, dont les associés sont titulaires du capital de la SCI)

Caractéristiques du prêt

Montant compris entre **10 000 € à 500 000 €**

Durée de **5 ans** dont **1 an de différé** ou **7 ans** dont **2 ans de différé**

Coût, conditions et atouts

- Taux fixe préférentiel
- Frais de dossier : 0,40% du montant du prêt
- Partenariat financier obligatoire à 1 pour 1 : fonds propres ou prêt bancaire
- Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle des minimis ou Aides à Finalité Régionale (AFR)
- Assurance Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) obligatoire
- Pas de suretés réelles et/ou personnelles / prêt sans garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- Échéances trimestrielles avec amortissement financier du capital / différé d'amortissement en capital

Dépôt de la demande

Déposer un dossier : <https://pret-transition-ecologique.iledefrance.fr/>

- **Prêts compris entre 10 000 € et 50 000 € : process digitalisé**

L'entreprise est tenue de réaliser un diagnostic énergétique/environnemental référencé par la Région et Bpifrance ou répondant au cahier des charges et de renseigner un formulaire en ligne portant sur sa démarche de transition écologique et énergétique assortie d'un plan d'action

- **Prêts compris entre de 50 000 € à 500 000€ : instruction réalisée par un chargé d'affaires Bpi**

L'entreprise est tenue de réaliser un diagnostic énergétique/environnemental référencé par la Région et Bpi ou répondant au cahier des charges, puis de renseigner une fiche détaillant son plan d'action de transition écologique et énergétique avec le chargé d'affaires Bpifrance

Offre complémentaire

- **Programme d'accompagnement Bpifrance** : Diag Ecoflux, Diag Décarbon'action, Prêt Vert
- **Intervention en garantie de Bpifrance** possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur
- Chèque vert pour la transition énergétique Région Île-de-France
- **Contact Région IDF:** aides.economiques@iledefrance.fr

CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)



ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES





ANNEXE



Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC), association créée le 1er janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l’emploi de Paris. Activité parisienne depuis 2005.

Sous l’égide de l’Etat et de la Ville de Paris, l’EPEC est un acteur des politiques de l’emploi et de l’insertion au service du développement du territoire parisien. Il vise l’insertion professionnelle et le retour à l’emploi durable des publics, la professionnalisation de dirigeants et le développement des compétences de leurs salariés.

- Informer et orienter
 - Points d’accueil, d’information et d’orientation Paris Emploi (10^{ème} et 18^{ème} arrondissements), labellisés Centre associé de la Cité des Métiers Paris Villette
- Faire accéder à l’emploi les publics qui en sont éloignés par le levier de la commande publique et des marchés privés du territoire
 - Pôle clauses sociales de Paris
- Accompagner les parisien(ienne)s pour accéder à la formation et à l’emploi
 - Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris
 - Public réfugié et accès à l’emploi - AGIR
 - Aller vers l’emploi dans les quartiers - AVEQ
 - Groupement des Créateurs
- Accompagner les entreprises
 - Service d’appui RH aux TPE PME parisiennes
 - Plateforme parisienne SAP et métiers du domicile
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen

<http://www.epec.paris/>